



PORTRAIT



CONSEIL DU SAINT-LAURENT
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

MISE EN CONTEXTE :

Cette fiche a été produite dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) touchant le territoire de la Table de Concertation Régionale (TCR) du Sud de l'estuaire moyen. Elle fait partie du portrait du territoire.

Pour en apprendre davantage sur l'ensemble de la démarche, visitez notre site internet : tcrsudestuairemoyen.org. Un résumé est également disponible en introduction de la [version conviviale du Plan d'action 2018-2023](#) (pages 6 à 11).

REMERCIEMENTS :

L'équipe de coordination du Conseil du Saint-Laurent tient à remercier tous les membres, partenaires et collaborateurs de la Table de concertation du Sud de l'estuaire moyen qui ont participé à l'élaboration et à la vérification des fiches du portrait du territoire.

CITATION RECOMMANDÉE :

Conseil du Saint-Laurent. (Année). Titre de la fiche. Fiche du portrait | Plan de Gestion Intégrée Régional du Conseil du Saint-Laurent.

L'anguille d'Amérique, un aperçu de la situation

L'anguille d'Amérique (figure 1), aussi connue sous le nom d'anguillette, de civelle, d'anguille argentée ou encore d'anguille jaune selon son stade de maturité, est le seul poisson catadrome du Saint-Laurent. La population mondiale est composée d'un stock unique qui se reproduit en eau salée, dans la mer des Sargasses, seul site de fraie connu. Elle utilise les eaux douces ou marines côtières réparties entre l'Amérique centrale et le Groenland pour sa croissance et son développement (Caron et al., 2007; COSEPAC, 2012; MPO, 2014). L'estuaire moyen du Saint-Laurent correspond à un couloir de migration pour l'anguille en déplacement vers ou en provenance de son aire de reproduction (figure 2). En milieu



Figure 1. Anguille d'Amérique. (Source : Susan Heaslip, Pêches et Océans Canada)

marin et estuarien, l'anguille d'Amérique fréquente surtout les eaux protégées et peu profondes. Elle utilise la végétation submergée, les débris et le substrat (vase, roches) pour s'abriter et se protéger. Les herbiers de zostère sont d'ailleurs des habitats privilégiés pour l'espèce (COSEPAC, 2012).

Nom commun	Anguille d'Amérique
Nom scientifique	<i>Anguilla rostrata</i>
Statut selon la LEP (gouv. du Québec)	Aucun statut
Statut selon COSEPAC (gouv. du Canada)	Menacée (mai 2012)

Cette espèce joue un rôle écologique, économique et culturel important. Elle fait l'objet de pêches commerciale, sportive ou par les Autochtones dans toutes les régions de l'est du Canada depuis des siècles. Il s'agit également d'un prédateur aquatique important et d'une proie de choix, notamment pour le béluga du Saint-Laurent (COSEPAC, 2012).

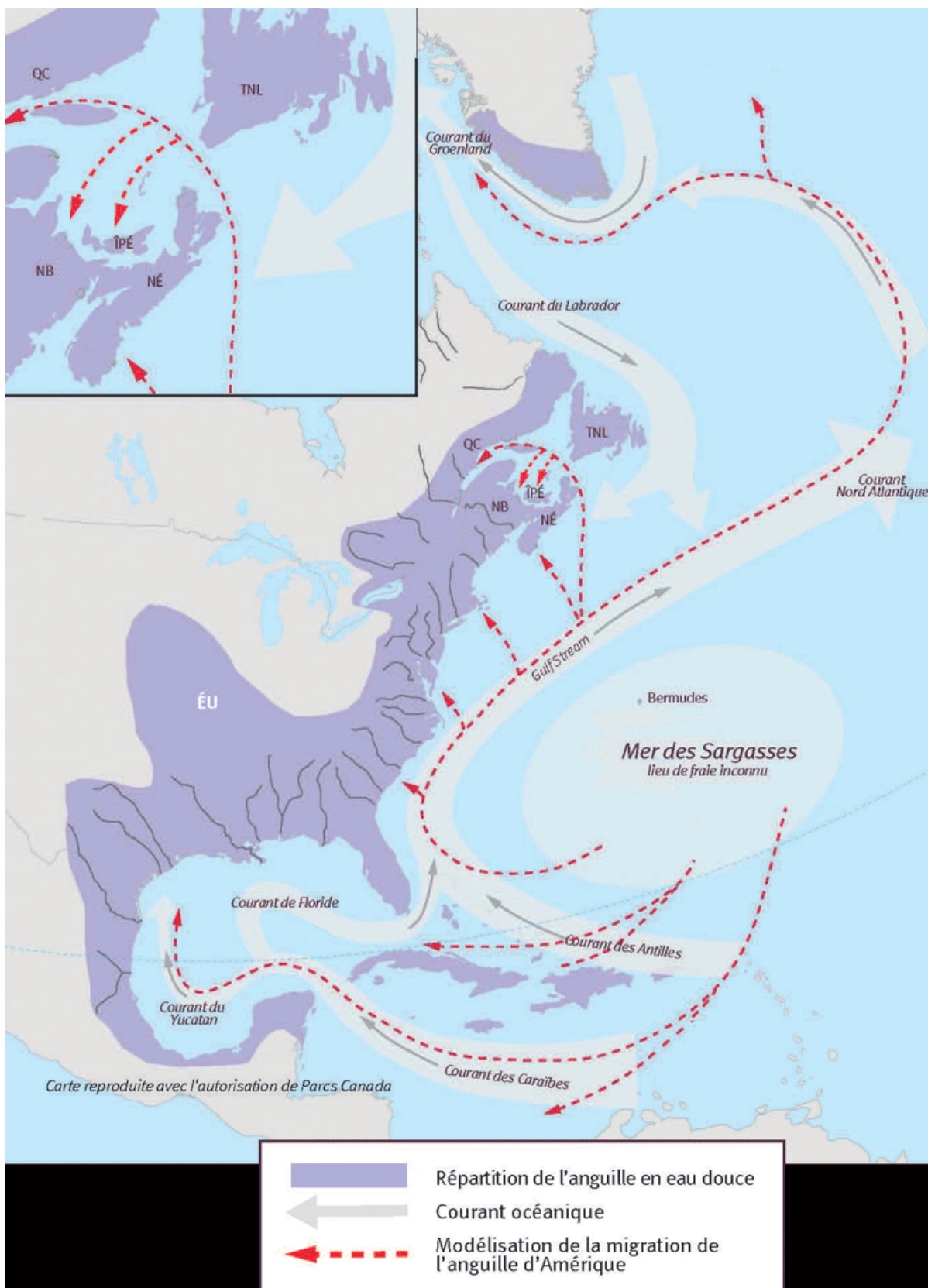


Figure 12. Aire de répartition et couloirs de migration de l'anguille d'Amérique (source : Registre public des espèces en péril).

L'anguille d'Amérique est sémelpare (c'est-à-dire qu'elle ne se reproduit qu'une fois au cours de sa vie), peut vivre jusqu'à 36 ans et effectue de longues migrations qui impliquent une vaste gamme d'habitats et de milieux. Son aire de répartition très étendue géographiquement englobe des milieux océaniques, côtiers, estuariens et dulcicoles. Ce cycle vital particulièrement complexe soumet l'anguille d'Amérique à une série de facteurs de mortalité naturels et anthropiques dans chacun des milieux empruntés (COSEPAC, 2012). Les études effectuées sur l'espèce recensent une diminution générale de l'abondance de l'anguille d'Amérique au Canada depuis les 32 dernières années. Les déclin les plus importants ont été observés dans le bassin du Saint-Laurent, plus spécialement dans les lacs Champlain et Ontario (MPO, 2014). Les causes possibles de ce déclin dans le Saint-Laurent sont multiples. On note entre autres, la détérioration de la qualité de l'eau, la perte et la fragmentation d'habitats ainsi que la pêche. Les obstacles à la migration, particulièrement les installations hydroélectriques, induisent également une mortalité par turbinage lors des périodes de migration (COSEPAC, 2012; MPO, 2014).

Différentes actions ont été entreprises dans le but stimuler le rétablissement de l'espèce. Depuis plusieurs années déjà, les pêcheries commerciales et sportives sont assujetties à des restrictions plus sévères par les provinces de l'Ontario et du Québec (MPO, 2010). En 2008, un projet pilote de capture et de transport d'anguilles était lancé afin de compenser la mortalité attribuable aux turbines des barrages hydroélectriques du Saint-Laurent. De 2008 à 2012, un peu plus de 7600 anguilles ont ainsi été transférées en aval des barrages hydroélectriques Moses-Saunders et Beauharnois. Selon les résultats du suivi effectué, le programme de capture et transport s'avère une mesure de mitigation efficace qui réduit la mortalité des anguilles par turbinage (Dussureault et Verreault, 2013). Une des mesures envisagées pour endiguer le déclin des stocks d'anguille consistait à ensemercer des plans d'eau. Des projets expérimentaux ont permis l'ensemencement de 2,8 millions d'anguilles dans la rivière Richelieu entre 2005 et 2008 et d'environ 4 millions d'anguilles dans le lac Ontario de 2006 à 2010 (MPO, 2010). Certains résultats obtenus lors d'activités de surveillance pour évaluer la réponse de l'espèce après l'ensemencement ont soulevé des préoccupations quant aux bénéfices attendus de telles initiatives sur la population d'anguilles. Ces incertitudes ont conduit à la suspension temporaire du programme d'ensemencement au Québec et en Ontario (COSEPAC, 2012). Dernièrement, des cibles et un calendrier de rétablissement ont été élaborés par le Ministère des Pêches et Océans (MPO, 2014). Les dernières recherches montrent une stagnation ou encore un déclin de certains indicateurs d'abondance dans les secteurs amont du Saint-Laurent.

Références

Caron, F., P. Dumont, Y. Mailhot et G. Verreault. 2007. L'anguille au Québec, une situation préoccupante. LE NATURALISTE CANADIEN, VOL. 131 (1) : 59-66.

COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 127 p.

Dussureault, J. et G. Verreault. 2013. Recapture des anguilles d'Amérique dans la pêcherie de l'estuaire du Saint-Laurent en 2012 provenant des travaux de capture et de transport réalisés par Ontario Power Generation. Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'expertise Faune-Forêts-Territoire, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, 37 pages.

MPO. 2010. État de l'anguille d'Amérique et progrès relatifs aux objectifs de gestion. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2010/062.

MPO. 2014. Évaluation du potentiel de rétablissement de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) dans l'est du Canada. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/078.